

GROUPES 4 M FONGICIDES

## RIDOMIL® GOLD MZ 68WP

### FONGICIDE

### USAGE AGRICOLE

Poudre mouillable pour la suppression de l'alternariose et du mildiou du feuillage de la pomme de terre, du mildiou des oignons et de la laitue pommée, du mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola*, ainsi que pour la répression de la pourriture aqueuse (*Pythium*) et de la pourriture rose de la pomme de terre.

### GARANTIE

Métalaxyl-M et isomère-S ..... 4 %  
Mancozèbe ..... 64 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU  
ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **25379**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **5 kg**

**Syngenta Canada, inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

BAG

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. En cas d'ingestion, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas inhaler la poussière ni le brouillard de pulvérisation. Cause une irritation oculaire modérée. Nocif en cas d'absorption cutanée. Une réaction de sensibilisation cutanée (allergique) est possible chez certaines personnes. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant les opérations de mélange et de pulvérisation. Porter des gants résistants aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection à coques ou un masque facial pour les opérations de mélange et de chargement et pendant les réparations. Porter aussi une combinaison par-dessus des vêtements de travail ordinaires pendant les opérations de

mélange et de chargement en vue de l'application par voie aérienne. Changer de vêtements après l'emploi. Se laver à l'eau et au savon après l'emploi.

Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

Ne pas retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant l'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ne pas appliquer si les conditions météorologiques favorisent la dérive du produit hors des endroits traités.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

### **Dangers pour l'environnement**

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).

Afin de limiter le plus possible les risques pour l'environnement découlant de l'utilisation de ce produit, ne pas l'utiliser sur les sols graveleux de texture grossière, sur les sols contenant moins de 2 % de matière organique, ni aux endroits où la nappe phréatique pourrait être près de la surface.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

## **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION DU PRODUIT :

1. Bien vider le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Jeter le sac conformément aux règlements provinciaux.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## INTRODUCTION

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP combine un fongicide systémique et un fongicide de contact. Il est destiné à l'application foliaire dans le cadre d'un programme de prévention des maladies, pour la suppression de l'alternariose et du mildiou du feuillage de la pomme de terre, la répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose de la pomme de terre, ainsi que pour la suppression du mildiou dans les oignons et la laitue pommée et du mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola*.

## RESTRICTIONS CONCERNANT L'EMPLOI

L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de *Phytophthora* résistantes au métalaxyl-M et isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci abîmera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ ou en entreposage. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada, inc. rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures, que ce soit au champ ou en entreposage, résultant de l'inefficacité du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à supprimer les souches de *Phytophthora* résistantes.

Si la maladie se manifeste dans le champ, consulter immédiatement le spécialiste gouvernemental des maladies.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

### DIRECTIVES SUR LE MÉLANGE

1. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond à l'eau claire et le laisser égoutter avant et après l'utilisation du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP.
2. Faire une bouillie liquide en mélangeant la quantité nécessaire du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP avec de l'eau, dans un seau.
3. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau claire.
4. Mettre le système d'agitation en marche et ajouter la quantité requise de bouillie du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP.
5. Si l'on désire mélanger un fongicide ou un insecticide en poudre mouillable avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP, faire une bouillie avec le produit et de l'eau et verser cette bouillie dans la cuve pendant que le système d'agitation est en marche. Les fongicides ou insecticides liquides ou diluables peuvent être versés directement dans la cuve.
6. Continuer à remplir la cuve du pulvérisateur avec de l'eau, tout en maintenant une agitation constante.

## **NOTE**

Ne pas laisser reposer le contenu de la cuve pendant de longues périodes sans agitation. Si la pulvérisation est interrompue, bien agiter avant de reprendre l'application.

## **APPLICATION TERRESTRE**

1. Utiliser un équipement de pulvérisation classique en bon état et bien étalonné pour obtenir une couverture satisfaisante et uniforme.
2. Utiliser des tamis de pulvérisation de 50 mailles ou plus grossiers.
3. Pour éviter le plus possible la formation de mousse, s'assurer que la conduite de dérivation se décharge au fond de la cuve.
4. Maintenir la pression à au moins 275 kPa pour s'assurer que le produit appliqué pénètre et recouvre bien le feuillage.
5. Ne pas appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. Ne pas pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

## **APPLICATION AÉRIENNE (pommes de terre seulement)**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

## **MISES EN GARDE CONCERNANT L'APPLICATION AÉRIENNE**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. Ne pas appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. Ne pas pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE (APPLICATION AÉRIENNE)**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Ne pas employer une personne pour faire la signalisation au sol. Éviter la dérive du produit hors des endroits traités : appliquer seulement lorsqu'il y a peu ou pas de risque de dérive. De petites quantités du produit pulvérisé, même non visibles, peuvent gravement endommager les cultures et les habitats sensibles non visés. Il convient d'utiliser une méthode de détection des mouvements aériens, des gradients adiabatiques et des inversions de température (air stable), par exemple des ballons ou une colonne de fumée continue au site ou aux environs du site d'application, ou encore un générateur de fumée fixé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée se sépare en couches ou indique la possibilité d'une dérive de pulvérisation dangereuse, ne pas pulvériser le produit.

### **MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87S-YNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. Se conformer aux paramètres suivants pour appliquer ce produit :

1. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP dans au moins 50 L d'eau à l'hectare.
2. Régler les buses de façon que la grosseur moyenne des gouttelettes soit de 200 à 400 microns.
3. Pour obtenir une application uniforme du produit et pour limiter le plus possible la dérive de pulvérisation, s'assurer que la largeur de la zone traitée et la grosseur des gouttelettes sont appropriées et qu'il y a peu de vent.
4. Consulter les spécialistes de l'environnement de la région pour déterminer la largeur de la zone tampon entre les champs à traiter par avion.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles prescrites sur les étiquettes des autres produits utilisés dans le mélange en cuve.

## **MODE D'EMPLOI**

### **POMMES DE TERRE**

#### **Suppression de l'alternariose et du mildiou du feuillage de la pomme de terre et répression de la pourriture aqueuse et de la pourriture rose de la pomme de terre**

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP doit être appliqué dans le cadre d'un programme de prévention des maladies. Il faut adopter des pratiques culturales qui réduisent les sources de maladies et procéder à des applications préventives de fongicides. Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP doit être appliqué avant que la maladie ne se déclare.

Faire jusqu'à 3 applications du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à raison de 2,5 kg/ha dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage (dans le cas d'une application aérienne, appliquer 2,5 kg du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP dans au moins 50 L d'eau à l'hectare). Commencer les applications tôt - le premier traitement doit être fait avant que les feuilles des plants ne se touchent dans un même rang de pommes de terre. Faire une 2<sup>e</sup> et une 3<sup>e</sup> applications du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à intervalles de 10 à 14 jours. Appliquer un fongicide de contact recommandé pour la suppression du mildiou de 5 à 7 jours après chaque application du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP. Après le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP, appliquer un fongicide de contact homologué à la dose et aux intervalles recommandés, jusqu'à la fin de la saison.

Lorsque les conditions sont particulièrement favorables au développement du mildiou, il est recommandé d'utiliser l'intervalle le plus court entre les traitements.

On peut effectuer jusqu'à 3 traitements avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP par saison. Appliquer un fongicide de contact dans les 5 à 7 jours suivant le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP. Lorsqu'on constate visuellement que les fanes de pommes de terre arrivent à maturité, il faut cesser d'utiliser le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP et retourner à un fongicide de contact. La présence d'un trop grand nombre de meurtrissures ou de lésions infligées pendant la récolte réduit la subérisation et accroît le risque de maladies de conservation. Consulter le spécialiste des pommes de terre de la région pour connaître les prévisions concernant le mildiou et obtenir des précisions quant à la maturité des fanes.

NOTE : Si le traitement au fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP est effectué pour la suppression de maladies foliaires, tel que recommandé, les applications additionnelles recommandées pour la suppression des maladies des tubercules ne sont pas requises.

#### **Alternariose**

Lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme comprenant aussi l'application d'un fongicide de contact recommandé pour la suppression du mildiou tel que décrit ci-dessus, le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP supprime aussi l'alternariose, ou brûlure alternarienne.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

**COMPATIBILITÉ** : Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP est compatible avec la plupart des insecticides les plus couramment utilisés pour les pommes de terre. Cependant, il faut toujours vérifier la compatibilité en préparant d'abord un mélange du produit et d'eau en petites quantités proportionnelles.

Ne pas mélanger le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP avec un défanant. Les défanants empêchent l'activité systémique de RIDOMIL GOLD MZ 68WP.

### **VIGNE**

#### **Mildiou de la vigne causé par *Plasmopara viticola***

Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à raison de 2,5 kg à l'hectare avec de l'équipement d'application au sol, dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage. Faire une seule application par année avant la floraison.



**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada, inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada, inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est utilisé dans les cultures énumérées ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada, inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**INTRODUCTION**

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP combine un fongicide systémique et un fongicide de contact pour la suppression du mildiou dans les oignons et la laitue pommée, lorsqu'il est utilisé dans le cadre d'un programme de prévention des maladies par pulvérisation foliaire.

**LAITUE POMMÉE – Suppression du mildiou**

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP doit être appliqué avant que la maladie ne se déclare. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à raison de 2,5 kg à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien humecter tout le feuillage. Faire une application tous les 14 jours à compter de l'éclaircissage, sans dépasser 3 applications par saison. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

**OIGNONS – Suppression du mildiou**

Le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP doit être appliqué avant que la maladie ne se déclare. Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à raison de 2,5 kg à l'hectare dans suffisamment d'eau pour bien humecter tout le feuillage. Faire une application tous les 7 à 14 jours, en commençant lorsque les conditions favorisent l'apparition du mildiou. Ne pas dépasser 3 applications par saison. Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte. Lorsqu'on passe du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à un fongicide de contact, il faut appliquer ce dernier dans les 10 jours suivant le dernier traitement avec le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP.

**VIGNE - Mildiou causé par *Plasmopara viticola***

Appliquer le fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP à raison de 2,5 kg à l'hectare après la floraison avec de l'équipement d'application au sol, dans suffisamment d'eau pour bien humecter le feuillage. Faire une seule application par année, après la floraison. Ne pas traiter dans les 66 jours précédant la récolte.

## Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide R IDOMIL GOLD MZ 68WP, fongicide des groupes 4 et M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP et à d'autres fongicides des groupes 4 et M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide R IDOMIL GOLD MZ 68WP ou les fongicides des mêmes groupes 4 et M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide RIDOMIL GOLD MZ 68WP tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visitez le [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

Les noms de produits suivis des symboles <sup>®</sup> ou <sup>MC</sup> sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.